



**Conseil national
de l'information statistique**

**Commission
« Entreprises et stratégies de marché »**

Réunion du 30 mars 2023

**Fiche descriptive pour
une demande d'avis d'opportunité**

Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie

1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie
-----------------------	---

2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative nationale ou régionale
Contenu du questionnaire	Servant à répondre à un règlement européen

3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Entreprise
Champ statistique couvert	<p>L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie couvre la quasi-totalité des divisions 08 à 33 de la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2) : sont exclues du suivi les activités des secteurs du soutien à l'extraction d'hydrocarbures (NAF 09.10Z), de l'industrie du tabac (division 12), de la cokéfaction (NAF 19.10Z) et de la construction de véhicules militaires de combat (NAF 30.40Z).</p> <p>L'enquête est réalisée auprès d'entreprises (au sens d'unités légales ou d'unités profilées) de plus de 20 salariés.</p>
Champ géographique	France métropolitaine

4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	conjoncture dans l'industrie
URL de consultation du questionnaire	https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/operation/s2098/proces-sus-statistique
Objectifs	<p>L'objectif de l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie est de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité, la demande et les capacités de production dans l'industrie, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de la conjoncture industrielle, tant sur le plan national qu'euro-péen.</p> <p>L'enquête permet également de calculer différents indicateurs synthétiques, tel l'indicateur synthétique du climat des affaires qui vise à résumer l'information contenue dans l'enquête, en dégagant une tendance commune aux différents soldes</p>

	d'opinions.
Thèmes du (ou des) questionnaires	L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie a pour objet de transcrire l'opinion des industriels sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Elle permet de connaître la tendance de l'activité de chaque secteur industriel couvert, mais également d'expliquer cette tendance, ce qui est fondamental pour en anticiper les évolutions à court terme. Les chefs d'entreprise interrogés donnent leur opinion sur l'évolution de la production elle-même et le niveau de variables qui lui sont liées, telles que les carnets de commandes et les stocks. L'enquête vise aussi à transcrire l'opinion des chefs d'entreprise sur la demande qui leur est adressée et sur leurs capacités de production. Cette opinion est retracée au moyen du suivi de la demande (passée et prévue, globale et étrangère) et de variables portant sur les goulots de production, l'évolution des effectifs, les capacités de production, les prix, etc.
Historique	Reconduction d'une enquête après expiration de la durée de validité du label. L'Insee a effectué sa première enquête de conjoncture auprès des entreprises en 1951. L'enquête harmonisée auprès des chefs d'entreprise industrielle a été créée en 1962 par la Commission des Communautés européennes.
Faits marquants précédentes éditions	Afin de recueillir une information conjoncturelle pertinente sur des sujets d'actualité affectant fortement l'économie, des questions temporaires peuvent être introduites. Ainsi d'octobre 2020 à octobre 2021, les entreprises ont été interrogées sur l'impact des mesures liées à la crise sanitaire sur leur productivité. Depuis mai 2022, le questionnement sur les contraintes qui pèsent sur la production a été mensualisé et adapté aux difficultés d'approvisionnements en provenance de Russie, de Biélorussie et d'Ukraine. Depuis novembre 2022, les entreprises sont interrogées sur leurs réactions (hausse des prix de vente, compression des marges, adaptations des systèmes de production, etc.) dans le contexte de vive hausse des prix de l'énergie.
Concertation	Au niveau européen, un groupe d'experts se réunit une fois par an (cf. Comitologie) : il réunit des représentants des producteurs des enquêtes, des organismes internationaux et des utilisateurs, afin de discuter des évolutions envisagées pour les enquêtes.
Origine de la demande	

	<p>L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie fait partie du programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne piloté par la Commission européenne (direction générale des affaires économiques et financières - DG ECFIN). À ce titre, le questionnaire, les nomenclatures et les méthodes de traitement sont largement harmonisés entre les instituts nationaux publics ou privés réalisant cette enquête dans les pays adhérant à ce système. Ses résultats sont incorporés dans les chiffres agrégés pour la zone euro et l'Union européenne que diffuse la Commission européenne ; des comparaisons entre les pays concernés peuvent aussi être effectuées.</p>
Place dans un dispositif statistique	<p>L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie permet de disposer d'une vue précoce, complète et cohérente de l'activité du secteur industriel, éclairant des domaines qui ne sont pas couverts, ou plus tardivement, par les autres sources statistiques conjoncturelles comme l'indice de la production industrielle ou les comptes trimestriels. Elle constitue une source essentielle de mesure des anticipations des entreprises industrielles. Les résultats de l'enquête sont publiés à la fin du mois durant lequel ont été interrogés les entrepreneurs.</p>
Extensions géographiques	
Utilisateurs	<p>Les utilisateurs sont les conjoncturistes et prévisionnistes de l'Insee, de la direction générale du Trésor et d'autres instituts, français et étrangers, ainsi que des organismes internationaux (Commission européenne - DG-ECFIN, Eurostat -, Banque centrale européenne, OCDE, etc.), des statisticiens d'entreprise, les décideurs (pouvoirs publics, entreprises et fédérations professionnelles), et plus globalement les économistes, les chercheurs et les journalistes de la presse économique.</p>

5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Mensuelle
Période de collecte	<p>L'enquête de conjoncture dans l'industrie est réalisée tous les mois. Elle comprend un volet trimestriel de quelques questions posées en janvier, avril, juillet et octobre. La collecte s'effectue principalement par internet et de façon résiduelle par voie postale sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de référence de l'enquête à la date de publication des résultats (entre</p>

	le 20 et le 25 du mois de référence). Les résultats sont envoyés à la Commission européenne 5 jours ouvrables avant la fin du mois de référence.
Mode de collecte	Deux modes sont proposés : questionnaire papier distribué par la Poste et, depuis novembre 2005, collecte par internet. En moyenne en 2022, 97 % des répondants ont répondu par internet
Comitologie	Un groupe d'experts « enquêtes de conjoncture » se réunit une fois par an sous l'égide de la Commission européenne (DG-ECFIN) dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Il est composé des instituts nationaux publics ou privés producteurs des enquêtes de conjoncture harmonisées, de représentants d'utilisateurs des enquêtes de conjoncture issus d'organismes internationaux (Commission européenne : DG-ECFIN et Eurostat ; BCE ; OCDE) et d'experts de certains domaines (économistes ou statisticiens) conviés ponctuellement aux réunions du groupe. Dans le cadre des réunions de ce groupe d'experts sont présentés et discutés les évolutions envisagées pour les enquêtes harmonisées, des rapports d'études utilisant des résultats de ces enquêtes, de nouveaux indicateurs conjoncturels ou modèles de prévision de court terme élaborés sur la base de données d'enquêtes de conjoncture.
Contraintes pour l'enquête	La formulation des questions est conçue de manière à faciliter une réponse rapide. La plupart des questions sont qualitatives à trois modalités exprimées sous la forme « hausse, baisse, stable » ou « supérieur à la normale, normal, inférieur à la normale ». En 2022, le temps de réponse médian à cette enquête est de 20 minutes pour les questionnaires trimestriels (janvier, avril, juillet et octobre) et de 10 minutes pour les questionnaires des autres mois.
Coût de l'enquête	
Organisme collecteur	Insee, direction des études et synthèses économiques, département de la conjoncture, division des enquêtes de conjoncture
Plan de sondage	L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie est réalisée auprès d'un peu plus de 4 000 unités légales. La base de sondage utilisée est le répertoire d'unités statistiques

Sirus sur lequel est réalisé un sondage stratifié. Chaque strate est le croisement d'un secteur d'activité (postes au niveau A129 de la nomenclature agrégée NA 2008) et d'une tranche d'effectifs.

Le nombre d'unités interrogées dans chaque strate est fixé de manière à respecter le poids de la strate au sein du secteur (plan stratifié avec allocation proportionnelle au chiffre d'affaires). Une strate exhaustive rassemble toutes les unités légales d'au moins 500 salariés ou 150 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Taille de l'échantillon	environ 4 300 unités légales
-------------------------	------------------------------

6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Autres services producteurs	
Partenariat	Commission européenne (direction générale des affaires économiques et financières - DG ECFIN) qui participe au financement
Date prévisionnelle de la première publication	janvier 2024